

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2020

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue à huis clos le 5 mai 2020, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1, en vidéoconférence
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2, en vidéoconférence
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3, en vidéoconférence
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4, en vidéoconférence
M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5, en vidéoconférence
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6, en vidéoconférence

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale
M^e Marie-Josée Couture, directrice juridique et du greffe
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Stéphanie Boucher, greffière substitute, en vidéoconférence

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 33, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

2020-176

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme soumis.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

DÉPÔT DE DOCUMENT

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU 23 AVRIL 2020 RELATIF À LA RÉOLUTION 2020-097 DU 3 MARS 2020

Le greffier dépose le procès-verbal de correction du procès-verbal du 3 mars 2020 et plus particulièrement de la résolution 2020-097.

2020-177

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 AVRIL 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2020, en modifiant la résolution 2020-170 en ajoutant après les mots « Rang Est », le texte suivant : « soit pour le bâtiment agricole situé sur le lot 4 459 486 situé à l'ouest du 277, 4^e Rang Est »

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 22 AVRIL 2020 – RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 22 avril 2020.

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 6 MAI 2020 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 6 mai 2020.

2020-178

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 6 MAI 2020 – ORIENTATION DU CONSEIL**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- PA2019-154** Adoption du document indiquant la nature des modifications que la Ville de Québec doit apporter à sa réglementation d'urbanisme, à la suite de l'entrée en vigueur du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé concernant deux dérogations à l'égard des plaines inondables*, R.A.V.Q. 1311
- AP2020-244** Adjudication de contrats pour l'entretien sanitaire de divers bâtiments (19 lots) (Appel d'offres public 73101)
- GI2020-001** Entente de collaboration numéro 201859 entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec, relative au partage des coûts de réfection de structures à responsabilités partagées
- AP2020-247** Adjudication d'un contrat de services professionnels en ingénierie spécialité mise en service – Centrale de police – Nouvelle construction (BAT 2016–101) – Accompagnement dans l'arrimage des pratiques de mise en service (BAT 2018–304) (Appel d'offres public 73173)
- DE2020-122** Appropriation d'une somme pour la mise en place d'un programme de prêts aux entreprises en raison de la COVID–19
- IN2020-012** Lettre d'acceptation de travaux à coûts réels transmise à la Ville de Québec par *Énergir*, dans le cadre des travaux de réfection des conduites d'adduction phase 9 sur le chemin Sainte-Foy et l'avenue Cartier (PSP170445) – Arrondissement de La Cité–Limoilou

- RH2020-349** Renouvellement du recueil des *Conditions de travail des membres du personnel occasionnel non syndiqué d'ExpoCité 2019–2023*
- DG2020-008** Addenda numéro 1 relatif au protocole d'entente entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.6 du *Programme d'infrastructures Québec–Municipalités* (dossier no 556501) pour le projet de l'amphithéâtre
- DG2020-017** Appropriation d'un montant à même l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance d'agglomération, pour couvrir les coûts de compétence d'agglomération relatifs à la situation d'exception liée à la pandémie de la *COVID–19*
- FN2020-021** Annulation de l'excédent de fonctionnement affecté pour les opérations de déneigement d'agglomération
- PA2020-025** Appropriation de 80 000 \$ au fonds général de l'agglomération
- TM2020-032** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement au retrait de certains lots de la zone de permis de stationnement 14, R.A.V.Q. 1338*
- DE2020-107** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Programme de soutien financier aux sociétés de développement commercial relativement au traitement des demandes de soutien financier, R.A.V.Q. 1339*

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

2020-179

CONSEIL — COLLECTE DE SANG — HÉMA-QUÉBEC

CONSIDÉRANT la recommandation de la ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Danielle McCann et du premier ministre du Québec M. François Legault de poursuivre les dons de sang auprès d'Héma-Québec;

CONSIDÉRANT QUE le 13 mars dernier, la Ville a procédé à la fermeture des installations de loisirs, dont le Complexe sportif multifonctionnel;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'ouvrir exceptionnellement, et pour cet événement seulement, le Complexe sportif multifonctionnel afin de permettre à Héma-Québec de tenir sa collecte de sang le 11 mai 2020 entre 13 h 30 et 20 h.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-180

TRÉSORERIE — MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2020-041 DU 4 FÉVRIER 2020 RELATIVE À L'AIDE FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT-DE-PAUL DE QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

DE modifier la résolution 2020-041 du 4 février 2020 relative à l'aide financière à la Société Saint-Vincent-de-Paul de Québec pour l'année 2020 en remplaçant le poste budgétaire « 02-712-10-970 » par « 02-110-10-970 ».

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-181

TRÉSORERIE — MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2020-095 DU 3 MARS 2020 RELATIVE À L'ANNULATION DE LA PROMESSE D'ACHAT DE 11212940 CANADA INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE modifier la résolution 2020-095 du 3 mars 2020 relative à l'annulation de la promesse d'achat de 11212940 Canada inc. en remplaçant le poste budgétaire « 23-100-00-000 » par « 55-136-70-000 ».

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-182

TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-183

URBANISME — DÉSIGNATION DES DÉROGATIONS MINEURES RELATIVES AU 2074, 20^E AVENUE COMME PRIORITAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE désigner les dérogations mineures relatives au 2074, 20^e Avenue comme prioritaires aux fins de remplacer la consultation publique prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par la consultation écrite prévue à l'*Arrêté numéro 2020-008* de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-184

URBANISME — DÉMOLITION — 272, ROUTE DE FOSSAMBAULT — TFI TRANSPORT 4 INC.

M. Marcel Desroches, conseiller du district numéro 1, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été affiché sur le bâtiment et aux autres endroits requis par la loi en date du 8 avril 2020 et qu'aucune personne n'a fait connaître son opposition motivée au projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'accepter le programme de réutilisation du sol visant la démolition du bâtiment principal désuet, la fusion du lot 3 055 509 avec les lots 3 055 510 et 4 195 093 afin de créer le lot 6 357 670 et construire sur ce dernier lot un nouveau bâtiment principal pour héberger le même usage de centre de camionnage sis au 280, Fossambault (référence : projet de démolition et nouvelle construction pour le 280, route de Fossambault), constituant ainsi le programme de réutilisation du sol;

D'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition du bâtiment principal au 272, route de Fossambault, lot 3 055 509 avec la condition que le montant de la garantie monétaire d'exécution des travaux soit de 114 000 \$.

Adoptée à l'unanimité le président et le conseiller du district numéro 1 s'abstenant de voter

2020-185

URBANISME — DÉMOLITION — 280, ROUTE DE FOSSAMBAULT — TFI TRANSPORT 4 INC.

M. Marcel Desroches, conseiller du district numéro 1, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été affiché sur le bâtiment et aux autres endroits requis par la loi en date du 8 avril 2020 et qu'aucune personne n'a fait connaître son opposition motivée au projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'accepter le programme de réutilisation du sol qui consiste en les plans et conditions cités dans la présente résolution pour le 280, route de Fossambault, lot projeté 6 357 670, visant la démolition du bâtiment principal désuet, la fusion du lot 3 055 509 avec les lots 3 055 510 et 4 195 093 afin de créer le lot 6 357 670 et construire sur ce dernier lot un nouveau bâtiment principal pour héberger le même usage de centre de camionnage sis au 280, Fossambault (référence : projet de démolition et nouvelle construction pour le 280, route de Fossambault), constituant ainsi le programme de réutilisation du sol;

D'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition du bâtiment principal au 280, route de Fossambault, lot projeté 6 357 670 avec les conditions suivantes :

- Respecter l'intégralité du contenu du programme de réutilisation du sol qui consiste en les plans cités dans les résolutions d'approbation de la démolition et du PIIA;
- Délai maximal pour compléter la démolition et niveler le terrain le cas échéant suite à la délivrance des permis : 6 mois;
- Délai maximal pour compléter le programme de réutilisation du sol suite à la délivrance des permis : 12 mois;
- Montant de la garantie monétaire d'exécution des travaux : 114 000 \$;
- Les 23 arbres identifiés sur le plan d'aménagement du terrain (programme de réutilisation du sol) sont à protéger, conserver ou remplacer en tout temps;
- L'écran visuel arbustif, situé dans la cour avant et vis-à-vis les aires de stationnement des véhicules lourds et remorques, doit être

composé d'un mélange d'essences d'arbres qui procure un écran visuel efficace en été comme en hiver;

- Le diamètre à la plantation des arbres feuillus doit être d'un minimum de 50 mm DHP et les conifères d'une hauteur minimale de 2 m;
- Un élément mécanique qui sert à la ventilation, à la climatisation ou au chauffage situé sur le toit du bâtiment doit :
 - être dissimulé derrière un écran visuel opaque sur au moins 90 % de sa superficie;
 - être permanent;
 - avoir un revêtement extérieur de la même couleur qu'au moins un matériau utilisé pour le revêtement extérieur des murs du bâtiment principal;

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan d'architecture par Philippe Beaulieu, architecte, projet Kingsway Bulk, version 7, daté du 7 avril 2020;
- Plan d'implantation par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 2431, version 2, daté du 14 avril 2020.

Adoptée à l'unanimité le président et le conseiller du district numéro 1 s'abstenant de voter

2020-186

URBANISME — PIIA — 280, ROUTE DE FOSSAMBAULT — TFI TRANSPORT 4 INC.

M. Marcel Desroches, conseiller du district numéro 1, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 280, route de Fossambault, connu et désigné comme étant le lot projeté 6 357 670, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la démolition du bâtiment principal désuet, la fusion du lot 3 055 509 avec les lots 3 055 510 et 4 195 093 afin de créer le lot 6 357 670 et construire sur ce dernier lot un nouveau bâtiment principal pour héberger le même usage de centre de camionnage existant, constituant ainsi le programme de réutilisation du sol avec les conditions et obligations suivantes :

- Les 23 arbres identifiés sur le plan d'aménagement du terrain (programme de réutilisation du sol) sont à protéger, conserver ou remplacer en tout temps;
- L'écran visuel arbustif, situé dans la cour avant et vis-à-vis les aires de stationnement des véhicules lourds et remorques, doit être composé d'un mélange d'essences d'arbres qui procure un écran visuel efficace en été comme en hiver;
- Le diamètre à la plantation des arbres feuillus doit être d'un minimum de 50 mm DHP et les conifères d'une hauteur minimale de 2 m;
- Un élément mécanique qui sert à la ventilation, à la climatisation ou au chauffage situé sur le toit du bâtiment doit :
 - être dissimulé derrière un écran visuel opaque sur au moins 90 % de sa superficie;
 - être permanent;
 - avoir un revêtement extérieur de la même couleur qu'au moins un matériau utilisé pour le revêtement extérieur des murs du bâtiment principal.

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan d'architecture par Philippe Beaulieu, architecte, projet Kingsway Bulk, version 7, daté du 7 avril 2020;
- Plan d'implantation par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 2431, version 2, daté du 14 avril 2020.

Adoptée à l'unanimité le président et le conseiller du district numéro 1 s'abstenant de voter

2020-187

URBANISME — PIIA — 255, RUE DE BORDEAUX — HOULE FENESTRATION INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 255, rue de Bordeaux, connu et désigné comme étant le lot 3 055 218, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la rénovation extérieure du bâtiment, un nouvel affichage sur la façade avant principale ainsi que la mise aux normes de l'aménagement du terrain avec les conditions et obligations suivantes :

- Le revêtement des murs extérieurs doit être sans ancrage apparent;
- Les arbres et arbustes indiqués dans les documents cités dans la présente résolution sont à protéger, conserver ou remplacer en tout temps;
- Les conteneurs à matières résiduelles doivent se situer dans la cour latérale ou la cour arrière à plus de 20 m de la ligne de lot avant;

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan projet d'aménagement par Guillaume Caron, arpenteur-géomètre, minute 621, daté du 18 novembre 2019;
- Plan montrant les rénovations extérieures par Phanie Richard, dessinatrice, daté du 16 mars 2020;
- Plan de la nouvelle enseigne par Dany Houle, propriétaire, fichier PDF daté du 3 avril 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-188

URBANISME — PIIA — 90, RUE DE ROTTERDAM — LAMCO III INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 90, rue de Rotterdam, connu et désigné comme étant le lot 2 814 762, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la rénovation extérieure partielle du bâtiment principal et la mise aux normes de l'aménagement du terrain avec la condition que les arbres et arbustes indiqués dans les documents cités dans la présente résolution soient protégés, conservés ou remplacés en tout temps;

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- plan d'architecture et aménagement du terrain par Audrey Vaillancourt, architecte, projet AR-17-2072, daté du 3 avril 2020;
- plan d'implantation par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 2430, daté du 24 mars 2020.

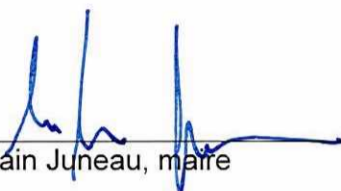
Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 20 h 19.



Sylvain Juneau, maire



Daniel Martineau, greffier